



Comme l'ensemble du Mouvement culturel breton, le Conseil culturel de Bretagne se réjouit et est fier de voir le fest-noz inscrit sur la liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Cette inscription du fest-noz comme partie intégrante du patrimoine de l'humanité est une reconnaissance de la spécificité bretonne, du travail accompli par nombre d'acteurs bretons depuis les années 50, avec l'un de ses chefs de files : Loeiz Roparz.

Le fest-noz est lieu de convivialité, lieu d'expression artistique avec ses musiciens, chanteurs et danseurs, lieu de passage de la mémoire et pas une mémoire figée dans le marbre dans ces années 50, mais une MEMOIRE VIVANTE ! Une mémoire d'aujourd'hui. C'est un événement rassembleur, que l'on soit en Bretagne ou ailleurs dans l'Hexagone.

Que cette inscription, soutenue par le Conseil régional de Bretagne, le Conseil culturel de Bretagne, un grand nombre d'élus bretons et beaucoup de nos concitoyens des cinq départements bretons, permette le développement de la création musicale, tant instrumentale que chantée en breton et en gallo, afin que ceux qui viennent ou vont venir aux festoù-noz et aux festoù-deiz, y trouvent un plaisir toujours renouvelé.

Merci au groupe de travail, qui sous la houlette de Dastum et ses antennes, et comptant entre autres les deux Confédérations de danse bretonne Kendalc'h et War'l Leur, la Jaupître, le Centre français du patrimoine culturel immatériel de Vitré, le Pays Centre Ouest Bretagne et le Festival des Clarinettes, a travaillé sur ce dossier.

Catherine LATOUR
Présidente déléguée